



La Propriété Intellectuelle, Un outil économique pour les PME

Un Guide pour l'Industrie du Cuir



Le projet "Sensibilisation et Mise en pratique de la PI : Actions de Base pour les PME" IP (IPeuropAware - IP Awareness and Enforcement: Modular Based Actions for SMEs) est financé par le Programme CIP, la DG Entreprise et Industrie de la Commission Européenne.



Le consortium basé autour du projet IPeuropAware, cofinancé par la Commission Européenne dans le cadre du Programme cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (Programme CIP) et supervisé par l'Agence Exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation (EACI - Executive Agency for Competitiveness and Innovation), a réalisé des Guides relatifs aux Droits de Propriété Intellectuelles particulièrement destinés aux PME exerçant dans les secteurs : a) du textile et de l'habillement ; b) de la chaussure ; c) du cuir ; d) du meuble dans les pays suivants : Allemagne, Bulgarie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni.

DISCLAIMER

Ce guide est conçu pour être utilisé comme une source d'informations et de références générales. Il ne doit pas être considéré comme un document à valeur juridique et ne remplace, en aucune façon, les différents documents issus des organismes et autorités légaux. Les opinions exprimés appartiennent aux auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission Européenne.

INFORMATIONS RELATIVES AU DROIT D'AUTEUR

Ce guide et sa composition sont protégés en vertu des législations relatives aux Droits de Propriété Intellectuelle, en particulier, en vertu de la Loi régissant le Droit d'auteur.

Le guide et tout ce qu'il contient est mis à disposition gratuitement uniquement dans un cadre public et à des fins d'information.

La reproduction et la diffusion du guide sous quelle forme que ce soit et sur n'importe quel support (y compris Internet) est autorisé, sauf à des fins commerciales, à condition que la source du guide soit clairement indiquée par la mention des informations suivantes:

- Projet IPeuropAware
- L'adresse URL www.innovaccess.eu à partir de laquelle le Guide peut être consulté en ligne.
- La légende suivante : Ce guide a été réalisé dans le cadre du projet "IP Awareness and Enforcement : Modular Based Actions for SMEs" (IPeuropAware), qui est financé par le programme PIC, la DG entreprise et Industrie de la Commission Européenne et suivi par l'EACI.
- Le fait que le guide et les informations qu'il contient ont été mis à disposition gratuitement dans le cadre du projet IPeuropAware.

Toutefois, une autorisation préalable des titulaires du droit d'auteur est nécessaire pour toute adaptation ou traduction du guide et des informations qu'il contient. Si vous êtes intéressés par la réalisation ou l'adaptation de ce guide, merci de contacter les partenaires du projet IPeuropAware à l'adresse ipeuropaware@ua.es.

HISTORIQUE DES EDITIONS SUCCESSIVES DU GUIDE :

date de 1^{ère} édition : février 2010

Table des matières

3	La Propriété Intellectuelle, un outil économique pour les PME Un Guide pratique pour l'Industrie du Cuir
----------	---

7	Ce que vous devez savoir concernant vos Droits de Propriété Intellectuelle (DPI)
----------	--

15	Valorisez vos DPI
17	Etape 1: Vérifiez si vos biens/créations sont nouveaux
19	Etape 2: Évaluez le niveau de risque pour chaque bien/marché innovant
22	Etape 3: Gagnez de l'argent et créez de la valeur en utilisant vos Droits de PI
25	Etape 4: Préparez votre stratégie PI

31	Fiches Nationales
33	Allemagne
40	Bulgarie
47	Espagne
56	France
64	Grèce
70	Hongrie
79	Italie
87	Lituanie
95	Pologne
103	Portugal
112	Roumanie
118	Royaume-Uni
125	République tchèque

131	Autres Fiches
133	Chine
140	Etats-Unis
146	Inde
152	Russie
160	Procédures Européennes
168	Procédures internationales

173	Études de cas
175	Les Textiles et l'Habillement
177	Le Cuir
178	La Chaussure
179	Les Meubles



La Propriété Intellectuelle, Un outil économique pour les PME

Un Guide pour l'Industrie du Cuir



Le cuir fait partie de notre vie quotidienne, à tel point qu'il passe presque inaperçu. Le cuir est là quand nous nous habillons le matin, quand nous recherchons des pièces de monnaie pour payer notre café, quand nous nous asseyons dans nos voitures et quand nous nous livrons au repos mérité sur le bon vieux divan après le travail. Pourtant il y a des situations où le cuir nous marque, notamment pour son attrait, contact et confort. D'autre part, porté d'une manière élégante à nos pieds, il peut conférer une touche de classe à la marche. Lorsqu'il est scintillant sur un sac à main, il provoque des regards envieux. Protégeant les motards, il les sauve des brûlures souvent sérieuses.

Le cuir est unique ! Personne ne le sait mieux que les entreprises qui le produisent l'emploient dans leurs produits.

En Europe, le secteur du cuir et les industries qui l'utilisent, représentent environ 47000 entreprises employant plus de 600000 personnes et produisant un chiffre d'affaire annuel de presque 50 milliards d'euros. La plupart de ces sociétés sont de petites ou moyennes entreprises, et la plupart de ces entreprises ont commencé en tant que toute petite entité voir même comme entreprise artisanale.

Qu'elles soient des affaires de famille bien établies avec une tradition centenaire ou de jeunes et ambitieuses compagnies, toutes basent leurs forces sur l'excellence des matières premières et le capital humain qui est la force de l'Europe. La notoriété dans le monde de la mode et de la conception n'est pas nécessairement liée à la taille mais plutôt à la capacité d'innover et de fasciner, en réinventant le cuir continuellement.

L'Italie, l'Espagne, la France, l'Allemagne, mais également la Pologne ou la Bulgarie sont les pays où le secteur du cuir est le plus dynamique et le plus créateur. En effet, le vieux continent est toujours le chef incontesté en ce qui concerne la mode du cuir et l'innovation technologique.

Le fait que les producteurs de cuir et les fabricants de produit en cuir développent toujours leurs affaires et marchés en Europe n'est pas anodin. Vous trouverez également dans ces pays les meilleures écoles et les meilleurs centres de recherches pour l'industrie du cuir. Ainsi, l'Europe pos-

ède la main d'œuvre la plus instruite et la plus habile pour créer des produits de qualité et des nouvelles tendances. En outre, l'Europe accueille les capitaux de la mode, et impose des tendances mondiales pour le cuir et les produits qui l'utilisent.

Il y a donc aucun étonnement à ce que le reste du monde regarde avec admiration - et parfois un peu d'envie - l'Europe en ce qui concerne la mode du cuir. Aucun étonnement, aussi, sur le fait que de nombreux concurrents essaient d'utiliser des raccourcis et tombent parfois dans le piège de la piraterie et de la contrefaçon. En effet, des personnes peu scrupuleuses pensent pouvoir tromper des consommateurs en employant, par exemple, le terme « Leathermark » (marque de cuir déposée pouvant être traduite par Cuir véritable) sans autorisation et, surtout, pour n'importe quel genre de matériau. Ces personnes ignorent d'une manière flagrante ou délibérément le fait que la marque pour Leathermark est une marque déposée collective protégée pour le bien du secteur et des consommateurs. D'autres personnes croient également que personne ne perturbera leurs affaires de vente d'imitation de sacs à main, de pochettes marquées ou de copies de dessins ou modèles. Avec la modernisation des services douaniers dans les différents pays de l'UE, ces personnes sous-estiment cependant la capacité des douanes et des autorités de surveillance du marché européen.

Le marché européen du cuir est estimé à 60 milliards d'euros (le plus grand du monde). Tout le monde veut une part de ce marché, certains par un dur labeur, d'autres par des moyens injustes et illégaux, comme nous en avons observés ces dernières décennies.

Les innovations technologiques et non-technologiques dans l'industrie du cuir constituent la base de la propriété intellectuelle du secteur. C'est probablement le capital le plus valable possédé par les personnes, les entreprises et les établissements représentant l'industrie du cuir en Europe.

Cependant, il y a peu d'entreprises qui disposent du savoir-faire en ce qui concerne l'utilisation et l'application des outils que les droits de propriété intellectuelle (DPI) offrent. Certains ne savent même pas que leur cuir peut être protégé au moyen d'une marque collective. D'autres ne savent pas

qu'ils peuvent agir contre la piraterie de leurs conceptions originales même si elles ne sont pas enregistrées.

Beaucoup d'études indiquent que les PME dans le secteur du cuir craignent les coûts que peuvent engendrer l'utilisation des DPI ou les exigences juridiques et financières pour imposer leurs droits.

Cette industrie mérite mieux. Mais, pour améliorer la situation actuelle, il est essentiel de commencer à comprendre les règles de droits de dans ce secteur.

Ce guide est censé satisfaire ce besoin et vous conseiller sur la façon d'employer la propriété intellectuelle comme outil d'affaires.